

**SEANCE DU 9 JUIN : DELIBERATION N°29**

**Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎: 03.27.53.75.32

Réf.: **CL / I.TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 2 JUIN 2020**

**L'an deux mille VINGT, le NEUF JUIN à 18 h 30**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY** - J-P. COULON - N. LEBLANC - M.C. MORETTI - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - C. DEMOUSTIER - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - A. NEZZARI - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCCIOLO - S. CORDIER - F. LEFEBVRE - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - J.Y. HERBEUVAL - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - C. DI POMPEO - S. ZATAR - N. MONFORT - X. DUBOIS - L.A. DE BEJARRY - I. FRATINI

**EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

**Naguib REFFAS pouvoir à Jean-Pierre COULON**

**Christian DEMUYNCK pouvoir à Nicolas LEBLANC**

**Corine DEMOUSTIER pouvoir à Arnaud DECAGNY**

**Denis DEJARDIN pouvoir à Marc DANNEELS**

**Frédéric LEFEBVRE pouvoir à Arnaud DECAGNY**

**Fabrice QUESTEL pouvoir à Bernadette MORIAME**

**Fatiha FEKIH pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL**

**EXCUSE(E)S : à partir de la question n° 1**

**Nathalie MONFORT**

**Marie-Pierre ROPITAL**

**Sylvie ZATAR**

**ABSENT(E)S :**

**Nathalie GOMES - Patricia REMIENS-MACQ - Guy CAMBRELENG - Sophie CORDIER - Francis TRINCARETTO - Christophe DI POMPEO - Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS - Louis-Armand DE BEJARRY - Abdelhakim NEZZARI - Irina FRATINI**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LEBLANC**

**OBJET N°10 QUINQUIES : Recours au service national universel (SNU)**

Vu le Code du Service National, et notamment ses articles :

- L111-1 relatif à l'accomplissement obligatoire du service national universel (S.N.U.),
- L111-2 relatif aux obligations composant le service national universel,
- L112-1 et suivants relatifs au champ d'application du S.N.U.,
- L113-1 et suivants relatifs au recensement,

Vu le contrat d'engagement en mission d'intérêt général (M.I.G) du service national universel (S.N.U.),

Vu le livret d'accueil relatif aux principes généraux de mission d'intérêt général du service national universel établi par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord,

Considérant que le Département du Nord fait partie des 13 départements pilotes du service national universel (S.N.U.),

Considérant que le Service national universel est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire,

Qu'il s'adresse aux jeunes filles et garçons, âgés de 15 à 16 ans, ayant achevé leur classe de 3<sup>ème</sup>,

Considérant que le service national universel a pour objectif :

- D'accroître la cohésion et la résilience de la nation, en développant une culture de l'engagement,
- Garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge,
- Renforcer l'orientation en amont et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leurs parcours personnel et professionnel,
- Valoriser les territoires, leur dynamique et leur patrimoine culturel,

Que sa mise en œuvre a pour finalités principales :

- La transmission d'un socle républicain,
- Le renforcement de la cohésion nationale qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la valorisation des territoires,
- Le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle,
- La prise de conscience des grands enjeux sociaux et sociétaux,

Considérant qu'il comporte une phase de cohésion de deux semaines et une mission d'intérêt général (MIG) correspondant à un engagement minimum de 12 jours ou 84 heures,

Considérant que la mission d'intérêt général vise à développer la culture de l'engagement et le sens de l'intérêt général ainsi qu'à renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes,

Qu'elle se situe à l'intersection de deux logiques : le service rendu à la nation et la découverte de l'engagement,

Et que les modalités de mise en œuvre doivent ainsi permettre de concilier ces deux objectifs,

Considérant que les missions proposées devront permettre aux volontaires d'être acteurs du projet d'engagement qui leur sera proposé,

Considérant que cette mission d'intérêt général peut s'effectuer auprès d'associations, de collectivités territoriales, d'institutions ou d'organismes publics,

Considérant que le volontaire réalisant une MIG devra être accompagné par un tuteur, identifié au sein de la structure d'accueil,

Considérant que la Ville de Maubeuge souhaite accueillir six jeunes volontaires dans le cadre de ce dispositif,

Que dans le cadre de la réouverture du Parc zoologique, ces jeunes volontaires seraient chargés des missions suivantes :

- Ambassadeur des gestes barrières dans le cadre du Covid-19,
- Participation aux activités pédagogiques avec l'équipe d'animation pédagogique,
- Information auprès des visiteurs (sens de visite, emplacement boutique, restauration, sanitaires, espace pique-nique...)

Considérant que la mission d'intérêt général du service national universel nécessite la signature tripartite d'un contrat d'engagement entre l'Etat, la structure d'accueil et le représentant légal du mineur volontaire,

Considérant que le processus d'accueil pour la phase de mission d'intérêt général se déroule comme suit :

- Projet d'accueil et proposition d'affectation du jeune aux missions,
- Une rencontre entre la structure et le jeune (en présence des représentants légaux)
- Validation de la MIG
- Etablir un bilan avec le jeune en mission

**Par ces motifs, il est proposé au Conseil municipal :**

- **De prendre** acte de ce dispositif,
- **D'autoriser** Monsieur le maire à signer le contrat d'engagement en mission d'intérêt général, annexé à la présente délibération, avec l'Etat, dans le cadre du service national universel, dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- **De dire** que les dispositions de la présente prendront effet dès que la délibération sera rendue exécutoire.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- **Prend** acte de ce dispositif,
- **Autorise** Monsieur le maire à signer le contrat d'engagement en mission d'intérêt général, annexé à la présente délibération, avec l'Etat, dans le cadre du service national universel, dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- **Dit** que les dispositions de la présente prendront effet dès que la délibération sera rendue exécutoire.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

***Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.***

**Le Maire de Maubeuge,**

**Arnaud DECAGNY**

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le : 10 JUIN 2020

Notifié le :

10 JUIN 2020

